

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 16 Avril 2012

### Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le Seize Avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Bourillon, Cocheteux, Derieppe, Freslon, Lapouge (arrivée à 20h47), Laubion, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. Baudard de Fontaine à Mme Mazeret-Magot, M. Canard à Mme Piraudeau, M. Couturier à M. Andreault, M. De Kerros à Mme Avry, M. Nègre à M. Plat et M. Somoreau à M. Freslon.



En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur François FRESLON.

Le procès-verbal de la séance du 19 Mars 2012 est adopté à l'unanimité.

L'intégralité des débats sur bande audio est à la disposition de toute personne.

**Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».**

**Il s'agit d'une information faite aux Conseillers Municipaux.**

- Décision n° 2012-15 signée le 28 Mars 2012:  
↳ Travaux de viabilisation de terrains situés au lieu-dit « le Grand Vaudasnière » dans le cadre d'une convention de Projet Urbain Partenarial, confiés à l'entreprise VERNAT pour un montant de 79 898.96€ TTC.
- Décision n° 2012-16 signée le 02 Avril 2012:  
↳ Acquisition d'un four pour le restaurant scolaire auprès du Groupe CESBRON pour un montant de 6 039.80€ TTC.
- Décision n° 2012-17 signée le 05 Avril 2012:  
↳ Travaux de réfection d'un mur de soutènement Rue du Peu Boulin, confiés à la Société SAUSSEREAU pour un montant de 9 981.06€ TTC.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, autorisation accordée à l'unanimité.

**AJOUT - Délibération n° 2012-50**

**Logement d'urgence temporaire - Mise à disposition à titre gratuit**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix POUR), **EMET** un avis favorable à la mise à disposition du logement d'urgence, situé 3 rue Maurice Mathieu, au profit d'une famille Rochecorbonnaise sinistrée par un incendie le 12 Avril 2012 ; **PRECISE** que la mise à disposition s'effectue à titre gratuit ; **PREND NOTE** qu'un logement social leur sera attribué à compter du 11 Mai 2012 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention correspondante et les pièces qui en découlent.

#### Délibération n° 2012-34

### Subvention à la coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix POUR), **VOTE** une subvention exceptionnelle à la Coopérative de l'Ecole Maternelle d'un montant de 550 € pour financer les prestations extérieures (danseurs et conteurs) du projet Afrique ; **DIT** que la dépense est inscrite au budget 2012 - Chapitre 65 - Article 6574.

#### Délibération n° 2012-35

### Demande de subvention au titre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) pour l'acquisition de 2 radars pédagogiques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le projet d'acquisition de 2 radars pédagogiques mobiles type panneau indicateur de vitesse avec enregistreur de données ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre du PDASR au titre de l'année 2012 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

#### Délibération n° 2012-36

### Eboulement du coteau du 9 avril 2012 - Chemin des Ecoliers - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - Demande de subvention auprès de l'Etat pour étude et travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** de l'Etat, notamment au titre du Fonds Barnier - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - les subventions aux taux les plus élevés possibles, pour la réalisation des études et des travaux pouvant en découler ; **DEMANDE** l'autorisation de pouvoir démarrer les travaux dès retour de l'accusé réception du préfet d'Indre-et-Loire déclarant le dossier complet, avant les notifications d'octroi de subventions ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

#### Délibération n° 2011-37

### Produits irrécouvrables - Créances en non-valeur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADMET** la créance en non-valeur de la somme non recouvrée pour un montant total de 31.71 € ; **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget - chapitre 65 - article 6541.

#### Délibération n° 2011-38

### Budget Assainissement - DM n° 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** la Décision Modificative suivante :

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
011	60633	Fourniture de voirie	1 000,00 €				
	6135	Location mobilière	700,00 €				
				042	777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	35 468,93 €
042	6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	67 275,22 €				
022		Dépenses imprévues	- 1 700,00 €				
023		Virement à la section d'investissement	- 31 806,29 €				
		Total Général	35 468,93 €			Total Général	35 468,93 €

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
040	1391	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	35 468,93 €	021		Virement de la section de fonctionnement	- 31 806,29 €
				040	2813	Amortissement - Construction	15 994,95 €
				040	28156	Amortissement - Matériel spécifique d'exploitation	51 280,27 €
		Total Général	35 468,93 €			Total Général	35 468,93 €

### Délibération n° 2012-39

#### Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot n° 1 « démolition - gros œuvre » conclu avec l'entreprise BRIAULT pour la réhabilitation du groupe scolaire

CONSIDERANT les prestations supplémentaires correspondant à la découverte de réseau amianté enterré et de parties maçonnées enterrées en mauvais état pour pouvoir effectuer les travaux d'isolation par l'extérieur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux - Lot 1 - pour la réhabilitation du groupe scolaire ; **DIT** que le montant du marché de travaux Lot n° 1 - Démolition Gros œuvre est porté de la somme de 78 769.80€ HT à 99 689.44€ HT, soit une plus-value de 20 919.64€ HT, représentant 26.56% ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces afférentes à ce dossier ; **DIT** que les crédits se rapportant à la dépense sont inscrits au budget de la Commune 2012 - Opération 118.

### Délibération n° 2011-40

#### Réhabilitation du Groupe Scolaire - Maîtrise d'œuvre - Avenant n° 2

Dans le cadre de l'appel à projet « Efficacité Energétique des Bâtiments » lancé par la Région et l'ADEME, la rénovation du Groupe scolaire de ROCHECORBON nécessite à la demande de la REGION, des prestations supplémentaires pour la réalisation de l'étude « Optimisation thermique dynamique », qui engendre par voie de conséquence un coût plus élevé. En effet, la multiplication des simulations ainsi que de nombreuses réunions de mise au point à la Région justifient la revalorisation du coût de la simulation thermique dynamique (STD), le montant de l'étude thermique dynamique est porté de la somme de 4000€ HT à la somme de 18 600€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant N° 2 au Contrat de Maitrise d'Oeuvre pour la Rénovation du Groupe Scolaire ; **DIT** que le montant du marché de maîtrise d'Oeuvre est porté de la somme H.T. de 89 000 € à 103 600 € H.T., soit une plus-value de 14 600 € H.T. représentant 16.405 % ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant N° 2 et toutes les pièces qui en découlent ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune 2012 Opération 118.

### Délibération n° 2012 - 41

#### Dénomination de voies - ZA de Chatenay Rue des Compagnons et Rue des Messagers et nouvelle numérotation

Considérant le développement de la Zone d'Activités de Chatenay, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** une nouvelle numérotation aux entreprises situées rue de Chatenay, rue des Compagnons, rue des Messagers et Route Départementale n° 129 :

**Rue de Chatenay :**

N° plan	Nom de l'entreprise	Adresse actuelle	Nouvelle adresse
1	Entreprise ALBAVIT	rue de Chatenay	1 rue de Chatenay
2	Carrosserie FOULON Gérard	rue de Chatenay	2 rue de Chatenay
3	Garage de Chatenay	rue de Chatenay	3 rue de Chatenay
4	S.M.A Coudelou	rue de Chatenay	4 rue de Chatenay
5	Menuiserie COURTOIS	rue de Chatenay	5 rue de Chatenay
6	Terre de Couleur	rue de Chatenay	6 rue de Chatenay
6	Fonderie AUDIARD Michel sculpteur	rue de Chatenay	6 rue de Chatenay
6	SOMAINTEL Informatique	rue de Chatenay	6 rue de Chatenay
7	Ateliers Municipaux	rue de Chatenay	7 rue de Chatenay
8	Terre Appro	rue de Chatenay	8 rue de Chatenay
8	Local disponible	rue de Chatenay	8 rue de Chatenay
9	Ramtonic	rue de Chatenay	9 rue de Chatenay
10	TBL Terrassement Démolition	rue de Chatenay	10 rue de Chatenay
11	ASC Tôlerie	rue de Chatenay	11 rue de Chatenay
12	FS Touraine	12 rue de Chatenay	12 rue de Chatenay
12	EP Médical	rue de Chatenay	12 rue de Chatenay
12	Local disponible	rue de Chatenay	12 rue de Chatenay
15	Chape Confort - Isoptimum	rue de Chatenay	15 rue de Chatenay
	Mr et Madame DESPEZELLE	Rue de Chatenay	13 rue de Chatenay

**Rue des Compagnons :**

N° plan	Nom de l'entreprise	Adresse actuelle	Nouvelle adresse
1	GSA5	1 rue des Messagers	1 rue des Compagnons
2	SIGNETIS	2 rue des Messagers	2 rue des Compagnons
3	Carrosserie FOULON Gérard	rue des Compagnons	3 rue des Compagnons
4	SARL Cazy Guillaume	rue des Compagnons	4 rue des Compagnons
5	CDL Chaudronnerie	rue des Compagnons	5 rue des Compagnons
7	Alpha Diffusion - CL Diffusion	rue des Compagnons	7 rue des Compagnons
9	Mademoizelle H	rue des Compagnons	9 rue des Compagnons
11	ADC Maintenance	rue des Compagnons	11 rue des Compagnons
13	Multitoll Solutions (ASCOM)	rue des Compagnons	13 rue des Compagnons
15	CGP - Etiqroll	rue des Compagnons	15 rue des Compagnons

**Rue des Messagers :**

N° plan	Nom de l'entreprise	Adresse actuelle	Nouvelle adresse
1	Dentsply GAC	4 ter rue des Messagers	1 rue des Messagers
2	Sotecpro	6 bis rue des Messagers	2 rue des Messagers
3	Clos des Aumones	rue des Messagers	3 rue des Messagers
4	Technicophone	6 rue des Messagers	4 rue des Messagers
5	Ecolo'Clean	rue des Messagers	5 rue des Messagers
6	TNT Express national	2 rue des Messagers	6 rue des Messagers
7	AES	rue des Messagers	7 rue des Messagers
7	AREAS	rue des Messagers	7 rue des Messagers
7	AEMILIA	rue des Messagers	7 rue des Messagers
8	GLS	rue des Compagnons	8 rue des Messagers
9	Acti Bureau Service	7 rue des Messagers	9 rue des Messagers
10	SITEC	rue des Compagnons	10 rue des Messagers
11	ADE Laser	rue des Messagers	11 rue des Messagers

**Route Départementale 129**

N° plan	Nom de l'entreprise	Adresse actuelle	Nouvelle adresse
1	FITOFORM	RD 129	1 RD 129
2	Entreprise CUELLAR	RD 129	2 RD 129

## Délibération n° 2012-42

### Plan d'Accessibilité des Voiries et Espaces Publics (PAVE)

Les décrets d'application précisent la méthode pragmatique à suivre : faire un état des lieux de la Commune, avec ses contraintes topographique, architecturales et urbanistiques parfois lourdes, et le confronter avec les besoins des personnes en situation de handicap, pour déterminer les actions envisageables et souhaitables.

Le Plan de mise en Accessibilité des Voiries et des aménagements des Espaces publics (PAVE) est un véritable outil de prise de conscience, d'incitation à l'action et de programmation.

Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes du Vouvrillon a missionné le Cabinet d'Etudes SAFEGE pour établir un diagnostic dans chaque Commune en vue de la mise en accessibilité du domaine public extérieur aux personnes à mobilité réduite.

Chaque Commune doit ensuite en décider la programmation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics pour la Commune de ROCHECORBON ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre ce plan et appliquer les dispositions législatives et réglementaires qui s'y rapportent.

## Délibération n° 2012-43

### Transfert de compétence « Eclairage public » au SIEIL

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 18 voix POUR 1 CONTRE (Monsieur Didier BAUDARD DE FONTAINE) et 1 ABSTENTION (Madame Marie-Annick MAZERET-MAGOT), **DECIDE** de transférer au SIEIL la compétence « éclairage public » de la Commune dans les conditions susvisées ; **PRECISE** que le transfert de compétence prendra effet le 1er jour du mois suivant la date exécutoire de la présente délibération ; **PRECISE** qu'en application de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat passé avec la Société ETDE le 20/12/2010 par la Commune de Rochecorbon sera exécuté dans les conditions antérieures jusqu'à son échéance par le Syndicat ; **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information au Comité Syndical.

## Délibération n° 2012-44

### Convention de mise à disposition de terrain au profit de l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire »

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 18 voix POUR, 1 CONTRE (Monsieur BAUDARD DE FONTAINE) et 1 ABSTENTION (Madame Marie-Annick MAZERET-MAGOT), **ANNULE** la délibération n° 2012-12 du 19 Mars 2012 et la convention du 29 Mars 2012 s'y rapportant ; **DECIDE** de mettre à disposition de l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire » les terrains cadastrés AR 462, d'une superficie de 791 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle cadastrée AX 280, soit une superficie de 500 m<sup>2</sup>, pour la réalisation de son projet, moyennant une redevance annuelle de 1 euro payable à première demande ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition de terrains au profit de l'Association « La Rabouilleuse Ecole de Loire ».

## Délibération n° 2012-45

### Logement d'urgence temporaire - Convention de mise à disposition

Une personne en difficulté, suivie par l'UDAF dans le cadre d'une mesure de curatelle renforcée aux biens et à la personne, domiciliée sur la Commune, doit provisoirement être hébergée pendant la durée des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de son habitation principale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET** un avis favorable à la mise à disposition du logement d'urgence, situé 3 rue Maurice Mathieu, au profit d'un Rochecorbonnais suivi dans le cadre d'une mesure de curatelle renforcée aux biens et à la personne ; **PRECISE** que le coût du loyer est arrêté à 53€ (cinquante-trois euros) par mois, charges comprises ; **PRECISE** que la mise à disposition du logement débutera le 30 Août 2012 pour une durée de trois mois ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition du logement d'urgence et les pièces qui en découlent.

## Délibération n° 2012-46

### Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Modification des délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MODIFIE** les membres représentant la Commune au Syndicat Intercommunal Cavités 37, comme suit :

- Délégué titulaire : Alain ANDREAUULT
- Délégué suppléant : Josiane LAUBION

## Délibération n° 2012-47

### Syndicat Intercommunal Cavités 37 - Modifications statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les modifications statutaires du Syndicat Intercommunal Cavités 37, votées par le comité syndical en date du 15 Mars 2012, concernant le chapitre 1 - article 2 « objet » qui stipule que le Syndicat réalisera des activités géologiques en interne qui auront pour conséquences de l'inscrire dans le champ concurrentiel.

## Délibération n° 2012-48

### Structure Multi-accueil « La Terrasse » - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur la modification apportée au règlement intérieur, relative à la fermeture de la structure multi-accueil « La Terrasse » sur le mois d'Août (3 semaines au lieu de 4 semaines) ; **APPROUVE** le règlement intérieur modifié de la structure multi-accueil « La Terrasse » ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

## Délibération n° 2012-49

### Structure Multi-accueil « Les Petits Lutins » - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur la modification apportée au règlement intérieur, relative à la fermeture de la structure multi-accueil « Les Petits Lutins » sur le mois d'Août (3 semaines au lieu de 4 semaines) ; **APPROUVE** le règlement intérieur modifié de la structure multi-accueil « Les Petits Lutins » ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document.

## INFORMATIONS

- 1- 28 et 29 Avril : Exposition-conférence sur l'histoire de Rochecorbon, organisée par le CAR - Salle des Fêtes.
- 2- 8 mai - Cérémonie.
- 3- 13 mai - Randonnée pédestre au profit de la lutte contre la sclérose en plaques, organisée par l'ASR - Départ au Lulu Parc à 9h00.
- 4- 13 Mai - Spectacle de danse organisé par Culture et Loisirs - Salle Oésia (Notre Dame d'Oé) - 14h30.
- 5- 14 Mai : prochaine réunion de travail.
- 6- Concours des maisons et balcons fleuris - Inscriptions jusqu'au 15 Mai.
- 7- Du 17 au 20 Mai - Voyage à Hünxe, organisé par le Comité de Jumelage.
- 8- 21 Mai : prochaine séance du Conseil Municipal.
- 9- Report de la séance du Conseil Municipal du 17 Septembre au 24 Septembre 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.